

Montréal, le 31 aout 2022

Madame Constance Beaubien Ministère des Transports du Québec

Madame,

En juillet dernier, le ministère des Transports a interpellé les membres du *Comité consultatif sur le Plan d'action 2020-2023* (dont l'*Association Québécoise des Entrepreneurs en Infrastructure* fait partie) dans le but de s'assurer que le projet pilote sur de nouveaux dispositifs de travaux routiers réponde à l'ensemble des préoccupations.

À la suite de cette demande, l'AQEI a fait une consultation auprès de ses membres du Comité Signalisation et du Comité SST. Ces derniers ont identifié quelques enjeux et vous présentent ici leurs recommandations pour le projet pilote à venir.

Nous vous remercions de prendre le temps de prendre connaissance de leurs commentaires et recommandations et nous demeurons disponibles pour répondre à toutes vos questions.

Veuillez agréer, madame Beaubien, l'expression de nos sentiments distingués,

Audrey Fournier

Chargée de projets, SST et Signalisation

T:514.324.2734 | C:514-816-4309

audrey.fournier@agei.cc

6965, rue Jean-Talon Est, Montréal, QC, H1S 1N2



COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Les membres du Comité signalisation et du Comité SST de l'AQEI I tiennent à souligner l'importance que l'habit du signaleur routier reste distinctif de l'habit des autres travailleurs du chantier pour qu'il soit reconnu de l'usager de la route.

Ils recommandent de maintenir un habit distinctif pour le signaleur routier

La couleur jaune actuelle (chartreuse) de l'habit du signaleur apparaît de couleur noire la nuit. Il pourrait être pertinent d'évaluer un habit bicolore avec une couleur qui ressort de jour et une deuxième couleur qui ressort mieux de nuit.

• Ils recommandent de tester un habit bicolore

L'habit du signaleur routier n'est pas optimal lors de températures très chaudes. Les membres du Comité signalisation et du Comité SST de l'AQEI recommandent au ministère d'étudier la possibilité de permettre aux signaleurs routiers de porter une veste à manches courtes en période estivale. Cela pourrait contribuer à diminuer la contrainte thermique subie par les travailleurs et améliorer leur santé et leur sécurité au travail.

Ils recommandent l'évaluation de la possibilité pour le signaleur routier de porter une veste à manche courte en période estivale

Les membres du Comité signalisation et du Comité SST de l'AQEI recommandent au ministère de tester des habits de signaleur qui, actuellement, sont non conformes, mais qui sont quand même assez répandus. Selon les informations récoltées par nos membres et sous toutes réserves, ces habits seraient plus visibles que l'habit conforme.

• Ils recommandent d'essayer d'autres modèles de vêtement haute visibilité













De plus, les membres du Comité signalisation et du Comité SST de l'AQEI tiennent à éviter une surmultiplication des outils du signaleur. Si certains outils pouvaient être combinés, par exemple un bâton lumineux sur lequel on pourrait mettre un drapeau pendant la journée, cela éviterait des oublis de la part des travailleurs.

• Ils recommandent de combiner les outils des signaleurs routiers.



HABIT DU SIGNALEUR ROUTIER (NORME) + AJOUT DE BANDES RÉTRORÉFLÉCHISSANTES

Les membres du Comité signalisation et du Comité SST de l'AQEI sont d'avis que tester l'ajout de bandes rétroréfléchissantes est une bonne idée. Il pourrait également être pertinent de tester une bande quadrillée réfléchissante comme celle qu'on retrouve sur les vestes de circulation des policiers.

• Ils recommandent de tester des bandes quadrillées sur l'habit du signaleur routier



(Photo: Ville de Québec)

COUVRE-TOUT ORANGE

Les membres du Comité signalisation et du Comité SST de l'AQEI sont d'avis que ce vêtement n'est pas distinctif pour un signaleur routier car les usagers de la route ne pourront pas les différencier des autres travailleurs du chantier. Par contre, nous sommes d'avis que cet habit pourrait être intéressant à tester pour les installateurs de signalisation. Nous recommandons de laisser la possibilité de choisir un vêtement d'une ou de deux pièces si ce vêtement est sélectionné par le ministère à la suite du projet pilote.

- Une réserve est émise quant à cet habit pour un signaleur routier
- Ils recommandent de laisser la possibilité d'opter pour un vêtement une ou deux pièces si ce vêtement est sélectionné pour les installateurs de signalisation

HAUT DE L'HABIT DU SIGNALEUR (NORME) + PANTALON ORANGE

L'habit actuel du signaleur routier lui permet d'être reconnu par les usagers de la route de par son caractère distinctif. Les membres du Comité signalisation et du Comité SST de l'AQEI sont d'avis que les pantalons orange dilueront ce caractère distinctif.

Ils recommandent de ne pas utiliser de pantalon orange



HABIT DU SIGNALEUR (NORME) + VESTE HAUTE VISIBILITÉ BLEUE

Les membres du Comité signalisation et du Comité SST de l'AQEI rappellent que la couleur bleue est réservée pour les vêtements ignifuges. Ils précisent que les couleurs utilisées pour l'habit du signaleur routier devraient être à vocation unique.

Les couleurs utilisées pour l'habit du signaleur routier devraient être à vocation unique

VESTE DE SÉCURITÉ HAUTE VISIBILITÉ ORANGE

La veste de sécurité orange est, selon nous, insuffisante pour un signaleur routier sans mentionner notre commentaire sur la couleur à vocation unique. Les membres du Comité signalisation et du Comité SST de l'AQEI sont d'avis que cette veste pourrait être intéressante pour les installateurs de signalisation routière, mais inadéquate pour un signaleur routier.

- Ils sont d'avis que la veste est inadaptée au travail de signaleur routier
- Ils sont d'avis que la veste est une piste intéressante pour les installateurs de signalisation routière

PASTILLES LUMINEUSES

Les membres du Comité signalisation et du Comité SST de l'AQEI seront très intéressés par le résultat du projet pilote avec ces articles. Ils recommandent d'évaluer la durée des piles ainsi que la quantité de lumens requis pour assurer une bonne visibilité du travailleur.

Ils saluent cette initiative

BANDES RÉFLÉCHISSANTES POUR CASQUE DE SÉCURITÉ

La norme CSA Z94.1 ne permet pas d'utiliser tout type d'autocollant sur un casque de sécurité. Les membres du Comité signalisation et du Comité SST de l'AQEI recommandent de s'assurer préalablement que la colle utilisée pour les bandes autocollantes soit conforme à ce qui est autorisé par la norme. Cela étant dit, nous sommes d'avis qu'ils pourrait être intéressant de voir les résultats d'un casque entièrement rétroréfléchissant.



- Ils recommandent de s'assurer que les bandes autocollantes soient conformes à la norme CSA Z94.1
- Ils recommandent de tester un casque entièrement rétroréfléchissant

DRAPEAU DE SIGNALISATION ET DISPOSITIFS LUMINEUX

1. LAMPE DE POCHE AVEC BÂTONNET

Les membres du Comité signalisation et du Comité SST de l'AQEI proposent de tester ce dispositif en période de clarté pour voir si cela peut améliorer la visibilité du signaleur et la réception du message par l'usager de la route. Si à la suite du projet pilote, le ministère souhaite aller de l'avant avec cet outil, les membres du Comité signalisation et du Comité SST de l'AQEI sont d'avis que celui-ci devrait être normé et que la norme prenne en compte ce qui est disponible sur le marché québécois.

- Ils recommandent de tester la lampe de poche avec bâtonnet en période de clarté
- Si le ministère implante cet outil, ils recommandent de le normer
- Si le ministère implante cet outil, ils recommandent de prendre en compte le matériel disponible à la vente au Québec

2. BRETELLES LUMINEUSES

Les membres du Comité signalisation et du Comité SST de l'AQEI seront très intéressés par le résultat du projet pilote avec les bretelles lumineuses.

Ils saluent cette initiative